



**Syndicat de Communes pour l'Étude, la Réalisation
et la Gestion des Installations Sportives**

(S.C.E.R.G.I.S)

KU/FA/LS-COMITE 03/2021

**PROCES VERBAL DE SEANCE
COMITE SYNDICAL du lundi 22 mars 2021**

Le 22 mars 2021 à 19 heures, les membres titulaires et suppléants du Comité syndical, dûment convoqués par M. STREHAIANO, Président du SCERGIS, se sont rassemblés en lieu ordinaire de séance au foyer des sportifs du complexe Schweitzer.

Étaient présents (membres titulaires)

Soisy : M. STREHAIANO

Andilly : MME DOS SANTOS

Margency : M. REVEILLERE, M. DUMEUNIER.

Étaient présents (membres suppléants)

Soisy : M. ABOUT

Étaient excusés/absents : Mme BITTERLI, M. ZAKARIA, M. SZUBINSKI, M. NIFA, M. WHISTON (arrivée à 19h45)

Pouvoir :

M. NIFA donne pouvoir à M. REVEILLERE

M. STREHAIANO, Président procède à l'appel des membres présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT est atteinte puis procède à la désignation du secrétaire de séance. M. ABOUT est ainsi désigné.

La séance est ouverte à 19 heures.

Question 0 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 08 mars 2021

Le Président présente le point. Aucune observation n'est faite par les membres présents.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

Question 1 : Reprise anticipée du résultat excédentaire de l'exercice 2020

DEL- 220321-07

Le Président rappelle que compte tenu des résultats de l'exercice 2020, à savoir un résultat de fonctionnement cumulé de 1 149 927.09 €, un résultat d'investissement cumulé de 313 533.44 € (y compris le résultat de clôture de l'exercice 2020 et sans les restes à réaliser 2020), il est proposé au Comité Syndical d'effectuer une reprise anticipée de ces résultats et de reprendre les restes à réaliser 2020 en investissement pour 58 830.60 € dès l'élaboration du budget primitif 2021.

Aussi, le résultat de fonctionnement 2020 de 1 149 927.09 € est affecté par anticipation pour :

- 399 927.09 € au report en fonctionnement (R002),
- 750 000.00 € au besoin en financement de la section d'investissement (1068).

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la présentation du débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2021,

VU l'annexe de reprise anticipée des résultats validée, par le Trésorier principal de Montmorency,

SUR présentation du Président,

APRES en avoir délibéré, l'unanimité des 6 votants

DECIDE d'effectuer une reprise anticipée de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 149 927.09 € ; de l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 313 533.44€ et des restes à réaliser de 58 830.60 € tels que mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

Question 2 – Budget primitif pour l'exercice 2021	DEL- 220321-08
--	-----------------------

M. STREHAIANO rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2021, il a été retenu que le budget primitif 2021 du SCERGIS serait élaboré avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020.

Par ailleurs, l'ensemble des dépenses et recettes pour la compétence sport s'inscrit dans la continuité des hypothèses émises lors des orientations budgétaires pour cette année 2021 ; les taux de fiscalité communaux restent stables par rapport à l'exercice 2020.

Concernant la compétence transport, les contributions syndicales 2021 sont appelées en fonction des besoins exprimés par les communes adhérentes.

Concernant la compétence collège, les contributions syndicales 2021 sont appelées en fonction des besoins exprimés par l'établissement.

Par conséquent, le budget primitif 2021 s'établit comme suit :

À la section de fonctionnement	2 693 285.09 €
A la section d'investissement (y compris report et RAR 2020)	2 380 048.53 €
Soit un total de	5 073 333.62 €

Les recettes du budget 2021 sont principalement constituées de l'appel aux contributions des Communes membres pour 2 287 358.00 € et des résultats de l'année 2020.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2021,

VU la délibération du 22 mars 2021 décidant la reprise anticipée des résultats 2020 au budget primitif 2021,

SUR présentation du Président,

APRES en avoir délibéré,

VOTE DU COMITE SYNDICAL

VOTE POUR : 5

VOTE CONTRE : 0

ABSENTION : 1

DECIDE de voter le budget primitif 2021 tel que présenté dans le document budgétaire joint.

Question 3 – Contributions syndicales 2021

DEL- 220321-09

Monsieur le Président propose au comité syndical de conserver en 2021 les modalités de répartition des contributions syndicales pour l'ensemble des compétences (sport-transport-collège)

En application de l'article 3.1.1 des statuts du SCERGIS, les cotisations sont calculées au prorata des populations légales des communes associées en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ; il sera alors affecté à chaque commune sa quote-part prévisionnelle de dépenses 2021, conformément aux délibérations du 21 novembre 2005 et du 26 novembre 2012.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2331-3 et L.5212-20,

VU la délibération 051121-03 en date du 21 novembre 2005 conférant la compétence transport au SCERGIS et fixant les modalités de recouvrement par les contributions fiscalisées des communes,

VU la délibération DEL261112-17 en date du 26 novembre 2012 conférant la compétence « actions de soutien au collège Schweitzer » au SCERGIS,

VU le débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2021,

VU budget primitif présenté pour l'année 2021,

PROPOSE la répartition des contributions syndicales comme suit :

2021	Population au 1er janvier 2021	Compétences sport		Compétence transport	
		Mode de calcul	Quote-part Sport	Dépenses 2021	Quote-part transport
Soisy	18 406	Produit 2020 (1 883 137 €) + 1%	1 461 696	319 890	319 890
Margency	2 909		231 016	23 000	23 000
Andilly	2 635		209 256	30 000	30 000
Total	23 950		1 901 968	372 890	372 890

2021	Nbrs d'élèves au 1er janvier 2021	Compétences collège Schweitzer		Quote-part totale 2021
		Produit attendu	Quote-part collège	
Soisy	372	Produit 2020	9 607	1 791 193
Margency	43		1 111	255 127
Andilly	69		1 782	241 038
Total	484	12 500	12 500	2 287 358

APRES en avoir délibéré,

VOTE DU COMITE SYNDICAL

VOTE POUR : 5

VOTE CONTRE : 0

ABSENTION :1

DECIDE le maintien du mode de mise en recouvrement en matière d'impôts directs par le syndicat via les services fiscaux auprès des communes associées au Syndicat.

QUESTION(S) DIVERSE(S) :

Monsieur Réveillère indique au Président du SCERGIS avoir été contacté par le Président du club de Handball pour présenter son projet eu égard aux difficultés qu'il rencontre, liées à la crise sanitaire actuelle. Il constate qu'il n'est pas simple de réunir les 3 représentants des 3 communes. Le Président du SCERGIS lui répond l'avoir reçu lors de la Commission des Sports de la ville de Soisy-sous-Montmorency. Le Président du club de Handball souhaite créer une équipe féminine par la fusion de 2 clubs. Le Président du SCERGIS que le Covid-19 a frappé l'ensemble des clubs sportifs, à l'exception du football. De plus, les clubs sportifs « charpentés » ont pu bénéficier du chômage partiel. Enfin, en ce qui concerne les subventions allouées aux clubs sportifs, la ville de Soisy-sous-Montmorency a décidé de maintenir cette année, exceptionnellement, le niveau des subventions allouées en 2020. Il faut souligner que le SCERGIS n'a pas vocation à allouer des subventions.

Le Président du SCERGIS propose toutefois de recevoir le Président du club de Handball avec le responsable du SCERGIS des Sports de la Ville de Soisy-sous-Montmorency et les représentants des 3 communes.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance



François ABOUT

Le président du SCERGIS



Luc STREHANO

